



COMMUNIQUE AGREMENT FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES EXERCICE 2021

PROROGATION DU DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des prestataires désireux d'exercer en qualité de fournisseurs de Biens et Services au cours de l'exercice 2021, que **le délai de dépôt des dossiers d'agrément initialement fixé au 31 juillet 2020, est prorogé au 14 août 2020, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h au **secrétariat du Service Achats et Passation des Marchés, sis au 19^{ème} étage porte 17 a l'immeuble CAISTAB.**

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site du Conseil du Café-Cacao : **www.conseilcafecacao.ci**

Les dossiers seront soumis en **trois (03) exemplaires** dont **un (1) original et deux (02)**. Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises et dans l'ordre, seront acceptés traités.

Les frais de dossier fixés à 15.100 F CFA par lot choisi, sont payables en une seule fois sur le compte ouvert à cet effet dans les livres **d'ECOBANK sur le compte n° CI059 01001 121207317305 02.**

Pour toute information, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- **Téléphone : 20 25 56 42/20 20 27 50 / 20 20 28 34/20 20 29 56**

La Direction Générale